



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**8 JANVIER 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 8 janvier 2024, à 19h00 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par la mairesse suppléante Marilou Carrier en l'absence de la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Johanne Béliveau  
Mme Miriame Dubuc-Perras  
M. François Gagnon  
M. Denis Larocque  
M. Daniel Pinsonneault

Mme Chantal Girouard, directrice générale / greffière-trésorière, est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2024-01-01**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Daniel Pinsonneault  
Appuyé par : François Gagnon  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-02**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par : Denis Larocque  
Appuyé par : Miriame Dubuc-Perras  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE LUNDI 8 JANVIER 2024 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H00

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
  - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023
4. Période de questions / intervenants
5. Administration générale / Finance / Greffe
  - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer ®
  - 5.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2023 ®
  - 5.3 Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ®
  - 5.4 Dépôt du rapport gestion contractuelle ®
  - 5.5 Formation des comités pour 2024 ®
  - 5.6 Octroi contrat collecte et disposition matières compostables 2024 ®
  - 5.7 Octroi contrat- Arpentage ®
  - 5.8 Octroi contrat- Jeux de pétanques et abri ®
  - 5.9 Avis de motion- Projet de règlement 2011-06-5
  - 5.10 Projet de règlement 2011-06-5- Politique gestion contractuelle révisée ®
  - 5.11 Octroi contrat- Revêtement rampe de mise à l'eau ®
  - 5.12 Octroi contrat- Structure d'acier rampe de mise à l'eau ®
6. Urbanisme / Développement économique / Environnement
  - 6.1 Demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0001®
  - 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2023-12-0001®
  - 6.3 Avis de motion- Projet de règlement 2003-05-59
  - 6.4 Projet de règlement de zonage 2003-05-59 ®
  - 6.5 Consultation publique du projet de règlement ®
  - 6.6 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur du service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 6.7 Dépôt du rapport mensuel de l'assainissement des eaux
7. Communications et projets spéciaux
  - 7.1 Mandat offre de services- Campagnes stratégiques, vidéo et photographies ®
8. Travaux publics / Voirie
  - 8.1 Embauche contremaître aux travaux publics ®
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
  - 9.1 Signatures contrat de service relatif à la fourniture d'équipements requis dans la lutte contre les incendies ®
  - 9.2 Octroi contrat- Borne sèche ®
  - 9.3 Dépôt du rapport mensuel du service incendie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

10. Loisirs et vie communautaire
  - 10.1 Dépôt du rapport mensuel de la bibliothèque municipale Lucie-Benoit
  - 10.2 Dépôt du rapport mensuel du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
11. Correspondance
  - 11.1 Dépôt du rapport mensuel de la correspondance
12. Période de questions portant sur la séance
13. Levée de la séance

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-03**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Proposé par : François Gagnon  
Appuyé par : Miriame Dubuc-Perras  
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-04**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Proposé par : Daniel Pinsonneault  
Appuyé par : Johanne Béliveau  
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

### **PÉRIODE DE QUESTIONS / INTERVENANTS (divers sujets)**

- **Philippe Daoust, Chemin de la Baie** : Projets 2024, subventions 2024.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCE / GREFFE

Comptes		
0120064-EOP Épargne avec opérations (C) Haut-Saint-Laurent	Options ▾	677 430,05 CAD
0120064-ET1 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾	6 614 488,74 CAD
0120064-ET2 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾	0,00 CAD
Total Comptes (CAD) :		7 291 918,79 CAD
<a href="#">Ouvrir un compte</a>		

2024-01-05

### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par : Denis Larocque

Appuyé par : Johanne Béliveau

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 décembre 2023 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 31 décembre 2023	154 502.77\$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de décembre 2023 (employés, pompiers, élus)	63 937.68\$
Immobilisations au 31 décembre 2023	117 984.88\$ (ristourne TPS enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>336 425.33\$</b>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

2024-01-06

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par : Denis Larocque

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2020-06 du conseil municipal, je soumetts à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2023. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

---

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-07**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES  
HABILES À VOTER**

Proposé par : François Gagnon  
Appuyé par : Daniel Pinsonneault  
La directrice générale et greffière-trésorière dépose, conformément à la loi, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement d'emprunt numéro 2023-12. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 136 personnes et 7 ont signé le registre. Je déclare que le règlement 2023-12 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2023-01-08**

**DÉPÔT DU RAPPORT GESTION CONTRACTUELLE**

Proposé par : Denis Larocque  
Appuyé par : Johanne Béliveau  
Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2023 est déposé. Qu'il soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

---

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2023-01-09**

**FORMATION DES COMITÉS POUR 2024**

Proposé par : Daniel Pinsonneault  
Appuyé par : François Gagnon  
Que les comités au sein du conseil municipal de Sainte-Barbe soient formés par les personnes désignées suivant ce tableau :



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Comités 2024 No de résolution ou annotation	Nombre de personnes	Personnes désignées
<b>Service incendie / Sécurité civile et publique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de sécurité incendie</li> <li>- Premiers répondants</li> <li>- Schéma de couverture de risques (MRC)</li> <li>- Sécurité civile (plan d'urgence)</li> <li>- Sécurité publique (SQ)</li> </ul>	3	Daniel Pinsonneault Johanne Béliveau François Gagnon
<b>Littoral et canaux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenues et canaux</li> <li>- Faucardage</li> <li>- Bandes riveraines</li> <li>- Milieux humides</li> <li>- Environnement (Zip du Haut-St-Laurent, Ass. Sauvegarde du Lac St-François, Les amis de la réserve nationale)</li> </ul>	3	Denis Larocque Miriamé Dubuc-Perras François Gagnon
<b>Hygiène du Milieu</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)</li> <li>- Gestion des matières recyclables</li> <li>- Gestion des matières compostables.</li> </ul>	2	Marilou Carrier Miriamé Dubuc-Perras
<b>Ressources humaines</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Employés</li> <li>- Entrevues d'embauche</li> <li>- Comité des relations de travail</li> <li>- Reconnaissance</li> <li>- Bénévoles</li> </ul>	2	Marilou Carrier Johanne Béliveau
<b>Développement et urbanisme</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)</li> <li>-----</li> <li>- Révision schéma d'aménagement (MRC)</li> <li>- Révision de la réglementation</li> <li>- Parc industriel et résidentiel</li> <li>- PIIA</li> <li>- Développement économique</li> <li>-</li> </ul>	3	François Gagnon Daniel Pinsonneault Marilou Carrier
<b>Services à la collectivité - Loisirs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aréna (Centre Sportif Promutuel) ***</li> <li>-----</li> <li>- Politique familiale -MADA -MAE***</li> <li>- Loisirs, culture, bibliothèque</li> <li>- Saines habitudes de vie</li> <li>- CPE</li> <li>- Jeux d'eau</li> </ul>	1  3	*** Miriamé Dubuc-Perras  *** Marilou Carrier Johanne Béliveau Miriamé Dubuc-Perras
<b>Ruralité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des cours d'eau agricole</li> <li>- Milieux humides, SCABRIC</li> <li>- Plantation d'arbres</li> <li>- Politique de l'arbre</li> </ul>	2	Daniel Pinsonneault Miriamé Dubuc-Perras
<b>Communications</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bulletin municipal</li> <li>- Site Web</li> <li>- Facebook</li> </ul>	3	Johanne Béliveau Denis Larocque Marilou Carrier



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

- Relations No de résolution ou an - Infolettre - Affichage		
<b>Voirie et bâtiments municipaux</b>		
- Fauchage et déneigement - Entretien des bâtiments municipaux - Entretien des routes et stationnements - Voirie	2	Daniel Pinsonneault François Gagnon
<b>Écocentre</b>		
- Aménagement extérieur du site - Aménagement intérieur du bâtiment - Matières récupérées - Tarification - Revalorisation - Gestion du site	2	Daniel Pinsonneault Johanne Béliveau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2023-01-10**

**OCTROI CONTRAT COLLECTE ET DISPOSITION  
MATIÈRES COMPOSTABLES 2024  
DÉPENSES : 02-452-35-446**

Proposé par : Johanne Béliveau  
 Appuyé par : Miriame Dubuc-Perras  
 Que soit octroyé le contrat de collecte et disposition des matières compostables pour l'année 2024 à Transport Rolland Chaperon Inc. aux coûts de 1 550\$ plus taxes applicables, par collecte, pour un total de 27 collectes ainsi qu'un coût supplémentaire de transport à l'enfouissement aux coûts de 330\$ pour un total de 1 880\$ par collecte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2023-01-11**

**OCTROI CONTRAT- ARPENTAGE**

Proposé par : Daniel Pinsonneault  
 Appuyé par : Denis Larocque  
 Que soit octroyé le mandat à AG360 Arpenteurs Géomètres Inc. pour l'élaboration d'un plan d'arpentage afin de relocaliser la servitude qui donne accès au cimetière de Sainte-Barbe aux coûts de 850.00\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER



2023-01-12  
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

**OCTROI CONTRAT – JEUX PÉTANQUES ET ABRI**  
**DÉPENSE : 23-080-00-000**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Barbe a procédé à une invitation à soumissionner auprès de 3 entreprises, et ce, pour la création d'un air de jeux de pétanques et abri dans le parc municipal de Sainte-Barbe;

**CONSIDÉRANT** la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 7 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** 3 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10h, le 7 décembre 2023, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Construction Emery Paquette Inc.	159 171.39\$
Construction Lecompte Inc.	135 701.91\$
Construction Jacques Théorêt Inc.	114 463.36\$

**CONSIDÉRANT QU'**après une étude et analyse de la soumission, elle s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par : Johanne Béliveau

Appuyé par : François Gagnon

QUE le conseil octroi le contrat à Construction Jacques Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la construction de jeux de pétanques et abri, aux coûts de 114 463.36\$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23-080-00-000 et applicables à la subvention PRIMA;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

2024-01-13

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT**  
**2011-06-5 RÉVISÉE**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Je, **Miriam Dubuc-Perras**, conseillère de cette municipalité, donne AVIS DE MOTION qu'à la séance tenante, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement pour modifier le Règlement 2011-06 sur la POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE RÉVISÉE afin de modifier le seuil des contrats municipaux pour les appels d'offres publics.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Un projet de ce règlement est présenté à la séance tenante.

Conformément à l'article 445 du CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

Conformément à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Conformément à l'article 445 CM, la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité mentionne que l'objet du règlement est de prévoir des mesures dans leur Règlement de gestion contractuelle pour ajuster le seuil des contrats municipaux.

2024-01-14

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

#### PROJET DE RÈGLEMENT 2011-06-5 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE RÉVISÉE.

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement est donné à cette séance du Conseil municipal tenue le 8 janvier 2024, et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

**ATTENDU QUE** les seuils d'application des règles de passation des contrats municipaux sont ajustés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe applique le même seuil des contrats municipaux à celui du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### **EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par : Miriame Dubuc-Perras

Et appuyé par : Denis Larocque

Que le projet de règlement portant le numéro 2011-06-5, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1.**

Le Règlement numéro 2011-06 sur la gestion contractuelle est modifié par la modification de l'article 2.1 pour se lire ainsi :

##### 2.1 APPEL D'OFFRES

Processus d'ordre public prévu dans le *Code municipal du Québec* lorsqu'une municipalité sollicite des fournisseurs ou des entrepreneurs pour l'acquisition d'un bien ou l'obtention d'un service dont la valeur est d'au moins cent trente-trois mille



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

huit cents dollars (133 800,00 \$). L'appel d'offres est soit public ou sur invitation, par pondération ou non.

**ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Avis de motion : 8 janvier 2024

Adoption du projet de règlement : 8 janvier 2024

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

\_\_\_\_\_  
Marilou Carrier  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-15**

**OCTROI CONTRAT- REVÊTEMENT RAMPE DE MISE À L'EAU**

Proposé par : Johanne Béliveau

Appuyé par : François Gagnon

Que soit octroyé le mandat à Multikit pour la fabrication et l'installation du composite et ces accessoires sur la structure d'acier du quai pour la rampe de mise à l'eau situé sur le Chemin du Bord-de-l'Eau à Sainte-Barbe aux coûts de 15 506.00\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-16**

**OCTROI CONTRAT- STRUCTURE D'ACIER RAMPE DE MISE À L'EAU**

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par : François Gagnon

Que soit octroyé le mandat à Les Soudures J.M Tremblay Inc. pour la fabrication et l'installation de la passerelle en acier du quai pour la rampe de mise à l'eau situé sur le Chemin du Bord-de-l'Eau à Sainte-Barbe aux coûts de 16 105.00\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution  
ou annotation

**URBANISME/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/ ENVIRONNEMENT**

2024-01-17

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
2023-10-0001**

Demande de dérogation mineure pour le lot  
# 2 844 516 situé sur la 41<sup>ème</sup> Avenue, lot projeté B :

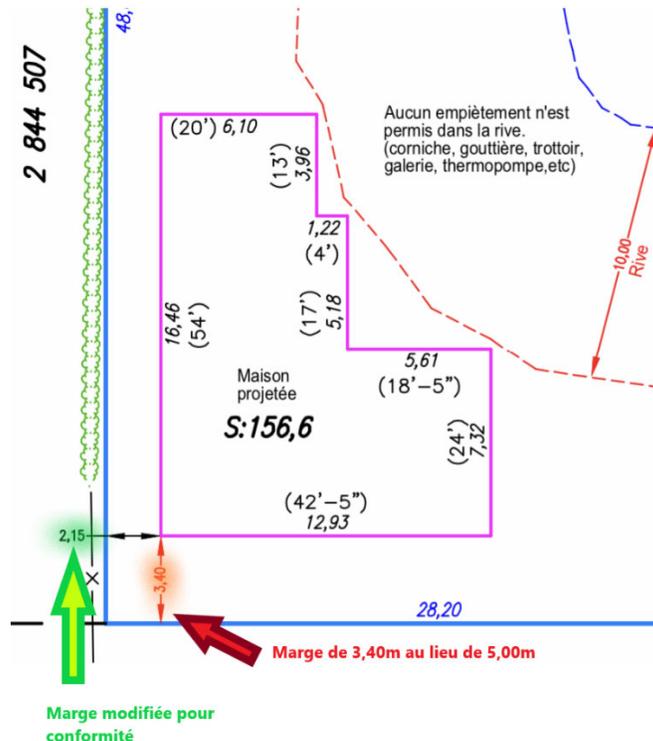
Considérant que le propriétaire souhaite implanter son futur  
bâtiment principal résidentiel en empiétant dans la marge  
avant;

Considérant que la demande vise à autoriser l'implantation du  
bâtiment principal résidentiel à 3,40 mètres de la ligne avant;

Considérant que la grille des spécifications du Règlement  
#2003-05 concernant le zonage prescrit une marge avant  
minimale de 5 mètres;

Considérant que la demande d'appui du voisinage a été  
complétée par les propriétaires;

**[Voir le plan ci-après];**



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Daniel Pinsonneault  
Appuyé par : François Gagnon

Que le Conseil municipal de Sainte-Barbe accepte la demande  
de dérogation mineure 2023-10-0001 telle que recommandée  
par le Comité consultatif d'urbanisme sous condition de n'avoir



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

aucun espace de stationnement en avant de la maison projetée, dans la marge avant au niveau de la 41<sup>ème</sup> Avenue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

2024-01-18

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-12-0001

Demande de dérogation mineure pour le lot # 6 360 204 situé au 341 Chemin du Bord de l'Eau :

Considérant que le propriétaire souhaite conserver sa clôture actuelle à son emplacement présent en empiétant dans la marge avant;

Considérant que la demande vise à autoriser l'implantation de la clôture latérale à une distance de 0,2 mètre de la ligne avant du lot;

Considérant que l'article 7.4.2.1 du Règlement #2003-05 concernant le zonage prescrit une distance minimale de la ligne avant à respecter de 1,0 mètre;

[Voir le plan ci-après];



**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par : François Gagnon  
Appuyé par : Johanne Béliveau



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que le Conseil municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2023-12-0001 telle que présentée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-19**

### **AVIS DE MOTION MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE MRC DU HAUT-SAINTE-LAURENT**

Un avis de motion est donné par le conseiller **Denis Larocque** que lors de la séance tenante du conseil sera présenté un projet de règlement 2003-05-59 décrétant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 2003-05 pour modifier :

- a) Abroger le plan de zonage 3 de 3;
- b) Ajuster l'ensemble des limites de zones au cadastre rénové au niveau de la zone blanche et de la zone verte;
- c) Agrandir la zone VA-8 au détriment de la zone VA-8a;
- d) Modifier la marge avant minimale et la marge avant maximale pour les bâtiments principaux dans la zone VA-8a;

Conformément à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**2024-01-20**

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000 ;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le Règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté à cette séance tenante;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique aura lieu le 5 février 2024;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par : Denis Larocque  
Appuyé par : Miriame Dubuc-Perras

Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 2003-05-59 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

### **Article 1**

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage 2003-05 afin de :

- a. Abroger le plan de zonage 3 de 3;
- b. Ajuster l'ensemble des limites des zones au cadastre rénové au niveau de la zone blanche et la zone verte;
- c. Agrandir la zone VA-8 au détriment de la zone VA-8a;
- d. Modifier la marge avant minimale et la marge avant maximale pour les bâtiments principaux dans la zone VA-8a.

### **Article 2**

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'article 1.5 « DOCUMENT ANNEXÉ » par son remplacement par le texte suivant :

« Fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit :

Le « plan de zonage » 1 de 3 au 1 :10 000 du territoire de la municipalité;  
2 de 3 au 1 :5 000 le périmètre d'urbanisation;  
3 de 3 Supprimé.

Ces plans sont joints au présent règlement comme « Annexe A ». »

### **Article 3**

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'annexe A, par la suppression du plan 3 de 3.

### **Article 4**

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'annexe A, par le remplacement des plans 1 de 3 et 2 de 3. Ces plans sont présentés à l'annexe 1.

### **Article 5**

La zone VA-8a est réduite à même la zone VA-8 afin d'en exclure le lot 6 333 339.

### **Article 6**

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'article 4.9.2.38.1, à la grille des spécifications de la zone VA-8a:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

a) à la section « Marge », à la ligne « Avant minimum », aux colonnes 1 à 3, par le remplacement du chiffre 6, par le chiffre 8,50;

b) à la section « Note », à la note « (2) », par le remplacement de la phrase suivante « La marge avant maximale est de 7,5m », par la suivante « La marge avant maximale est de 10m ».

### **Article 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

\_\_\_\_\_  
Marilou Carrier  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Avis de motion : 2024-01-08

Adoption du projet de règlement : 2024-01-08

Assemblée publique de consultation : 2024-02-05

Adoption d'un second projet de règlement : 2024-02-05

Approbation référendaire :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité de la MRC :

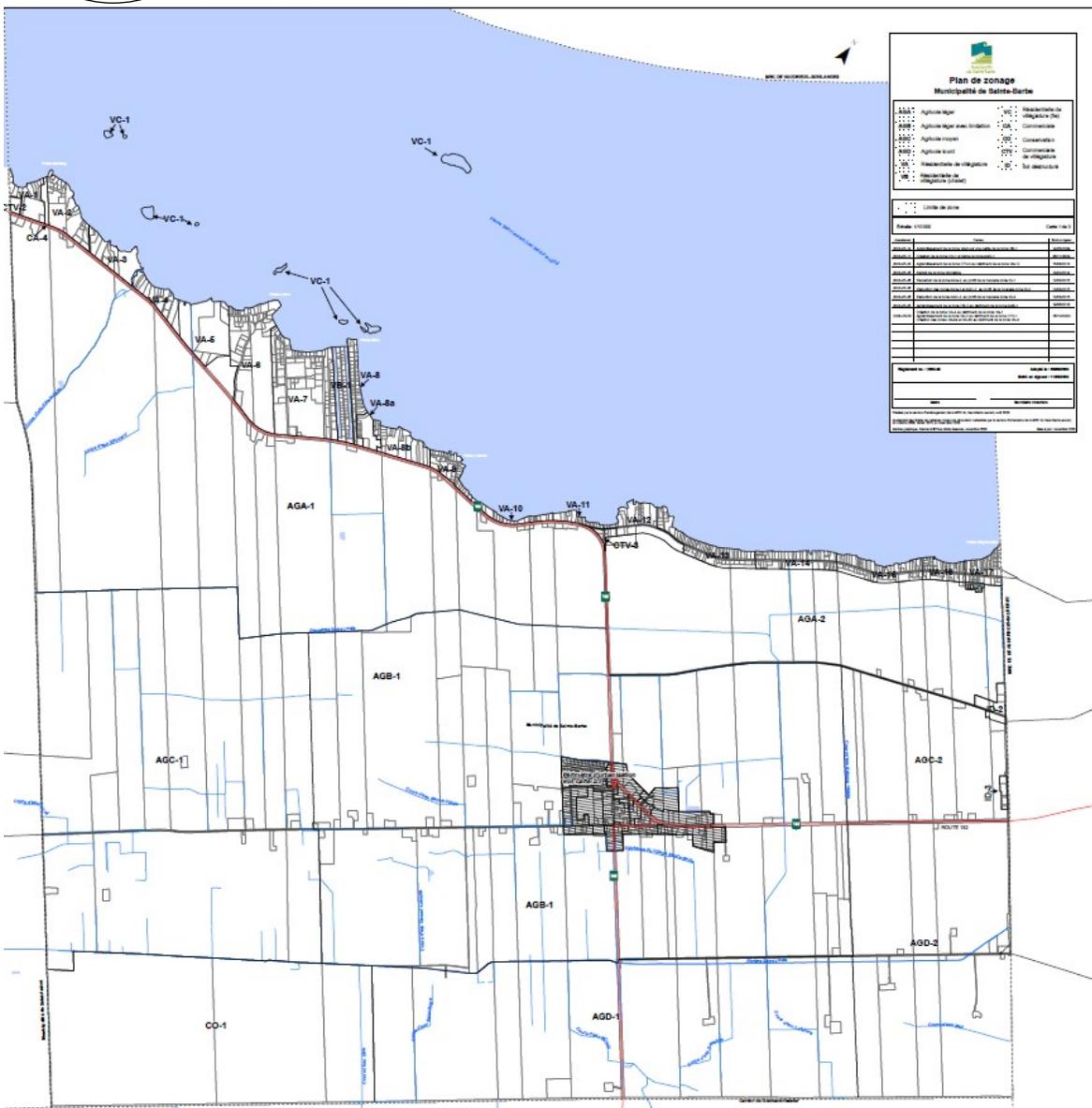
Entrée en vigueur :

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER**

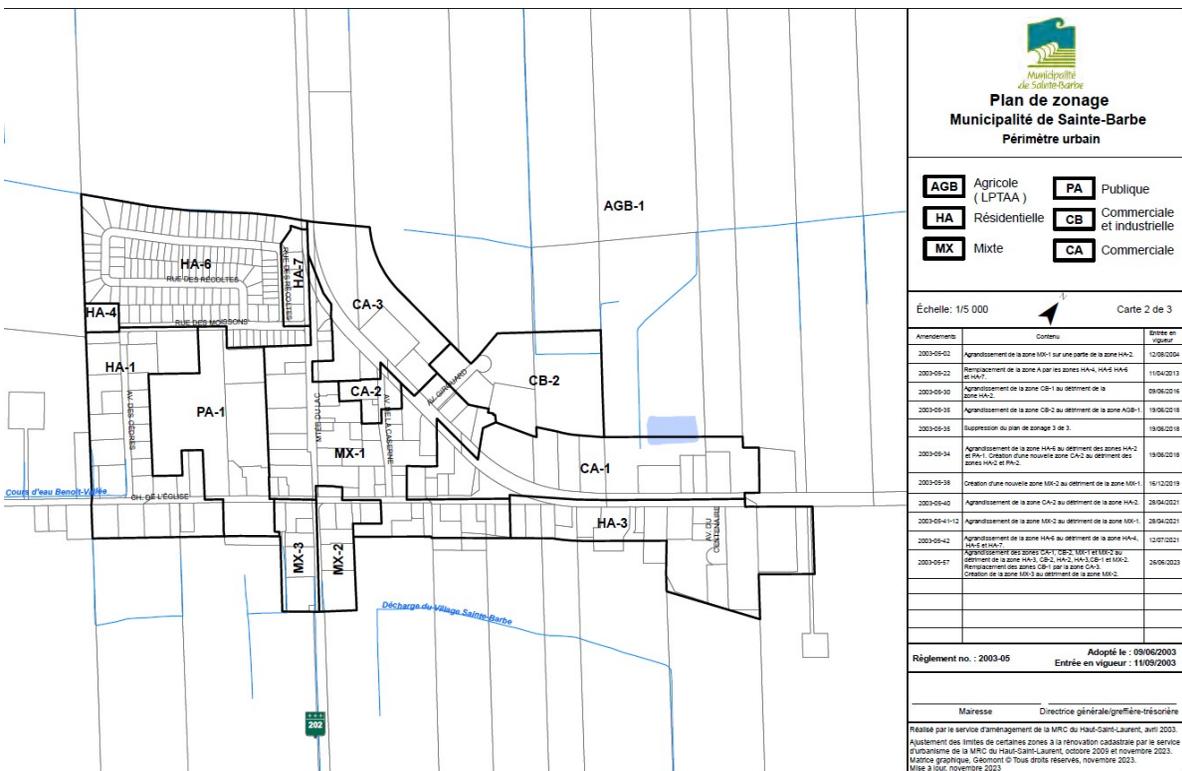
ANNEXE 1



# Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe



ANNEXE 1 SUITE





**2024-01-21**  
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Proposé par : Daniel Pinsonneault  
Appuyé par : Johanne Béliveau

QUE conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le projet de règlement suivant est soumis à la population pour consultation :

- **Projet de règlement de zonage 2003-05-59**

QU'un avis public sera publié sur le site web et par feuille volante au moins 15 jours avant la consultation.

QU'une consultation aura lieu **le 5 février 2024 à 18h30**. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique. Au cours de cette séance, la mairesse répondra, s'il y a lieu, aux commentaires ou questions relativement à ce projet de règlement

QUE le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville, au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe, durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site web de la municipalité [www.ste-barbe.com](http://www.ste-barbe.com)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-22**

### DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur du service de l'urbanisme et de l'environnement et travaux publics, pour le mois de décembre 2023, soit déposé tel que présenté.

**2024-01-23**

### DÉPÔT DES RAPPORTS EN TRAITEMENT DES EAUX

Que les rapports en traitement des eaux, pour les mois de novembre 2023, soient déposés tels que présentés.

### COMMUNICATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX

**2024-01-24**

### MANDAT OFFRE DE SERVICES- CAMPAGNES STRATÉGIQUES, VIDÉO ET PHOTOGRAPHIES

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras  
Appuyé par : Johanne Béliveau



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Que la soumission fournie par la firme Productions du 3 Juin Inc, soit approuvée aux coûts de 19 691.25\$ plus les taxes applicables pour 3 mandats complémentaires qui inclus des campagnes stratégiques, des capsules vidéo ainsi que des banques photographiques, étendu sur l'année 2024 et 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**TRAVAUX PUBLICS/ VOIRIE**

**2024-01-25**

**EMBAUCHE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** les affichages de poste et des entrevues effectuées pour combler le poste de contremaître aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection formé pour cet emploi recommande l'embauche de M. Sébastien Courtemanche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Daniel Pinsonneault

Et appuyé par : Denis Larocque

**D'EMBAUCHER** Sébastien Courtemanche à titre de « Contremaître aux travaux publics » de la Municipalité de Sainte-Barbe et ce à compter du 10 janvier 2024 pour une période de probation de neuf mois;

**DE FIXER** le salaire annuel et taux horaire selon l'entente signé;

Les autres conditions de travail seront définies conformément aux politiques établies pour les employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**SÉCURITÉ INCENDIE/ SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**



**2024-01-26**  
No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**SIGNATURES CONTRAT DE SERVICE RELATIF À LA  
FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS REQUIS DANS LA LUTTE  
CONTRE LES INCENDIES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MUTUELLE est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont le comité est exclusivement composé des directeurs des services de sécurité incendie des municipalités contractantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MUTUELLE fournit des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies lors des demandes d'entraide, notamment, mais non limitativement, un compresseur à air avec station de remplissage, des tours de communication avec antennes et fréquence et une tour d'éclairage;

**CONSIDÉRANT QUE** la MUNICIPALITÉ désire octroyer un contrat à la MUTUELLE pour les services offerts par celle-ci ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Daniel Pinsonneault

Et appuyé par : Johanne Béliveau

Que la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs au contrat de service offert par l'Association d'entraide mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-27**

**OCTROI CONTRAT- BORNE SÈCHE**

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par : François Gagnon

Que soit octroyé le mandat à Solution d'Eau Bourgelas Inc. pour l'inspection et réparation de la borne sèche située au 394 Chemin du Bord-de-l'Eau aux coûts de 4 261.80\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-01-28**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Que le rapport du service d'incendie, pour le mois de décembre 2023, soit déposé tel que présenté.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2024-01-29**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
LUCIE-BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie-Benoit, pour les mois de novembre 2023, soit déposé tel que présenté.

**2024-01-30**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS,  
DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour le mois de décembre 2023, soit déposé tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

**2024-01-31**

**CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de décembre 2023 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (sur la séance)**

- **Philippe Daoust, Ch.de la Baie** : informations sur le projet de règlement de zonage

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-01-32**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Denis Larocque  
Appuyé par : Johanne Béliveau

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 19h32.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

---

Marilou Carrier  
Mairesse suppléante

---

Chantal Girouard  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Marilou Carrier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)